



+

Déclaration de la FSU au CTA du 4 février 2020

Madame la Rectrice,

Nous vivons à l'heure actuelle une crise profonde, à la fois sociale et démocratique.

Depuis plusieurs semaines, les organisations syndicales et les citoyens alertent sur le projet de loi visant à modifier profondément le système des retraites.

Une très large majorité de Français s'oppose à ce projet et en demande le retrait.

Ce projet a fait l'objet, sans précédent jusqu'à présent, de critiques extrêmement sévères de la part du Conseil d'État, plus haute juridiction administrative du pays.

Le Conseil d'État rappelle que ce projet qui transformerait de manière inédite depuis 1945 l'une des composantes majeures du contrat social, s'est fait dans une urgence sans commune mesure.

Il se fait sans qu'aucun débat sur le fond n'ait eu lieu quant aux mérites d'un système par points plutôt que par annuités. Seul repère, les retraites des salariés des pays dans lesquels ce système a été mis en place ont diminué fortement, paupérisant une frange de la population.

Le Conseil d'État, saisi le 3 janvier, n'a disposé d'à peine 3 semaines pour rendre ses conclusions sur un texte modifié à six reprises depuis. Il s'en émeut d'ailleurs en déclarant qu'il n'a pu mener sa mission avec la sérénité et les délais de réflexion nécessaires pour garantir au mieux la sécurité juridique de l'examen.

Néanmoins, il met en lumière trois axes problématiques majeurs :

- le financement qui reste lacunaire
- le recours à 29 ordonnances qui ferait perdre la visibilité d'ensemble nécessaire à l'appréciation des conséquences de la Réforme et donc de sa constitutionnalité
- l'engagement pris par le gouvernement de revaloriser les salaires des enseignants et des chercheurs via des lois de programmation qui, en constituant une injonction au gouvernement de déposer un projet de loi, est contraire à la Constitution.

Comment dans ces conditions de non constitutionnalité, le gouvernement peut-il s'obstiner à vouloir présenter ce projet à l'assemblée nationale, et qui plus est en réduisant le temps des débats ?

Il faut ouvrir des négociations pour améliorer le système actuel, et non le dégrader. Le rendre plus juste, plus équitable est une nécessité. Cela doit passer entre autres par une hausse des rémunérations, l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, la compensation intégrale à la Sécurité Sociale par l'État des allègements de cotisations sociales patronales qu'il octroie, le retour à un âge de départ à la retraite et à un nombre d'annuités acceptables, la suppression du principe de décote.

Cela n'enlève en rien la nécessité de revaloriser les carrières des agents de la Fonction Publique, notamment les catégories B et C, et celles des catégories A d'enseignants et assimilés, revalorisation qui doit être déconnectée en ce qui concerne ces dernières de la réforme des retraites et sans contrepartie sur le métier.

La violence du gouvernement avec sa volonté de passer en force sur les retraites, fait écho à celle vécue dans notre académie par des élèves sans papier qui ont été arrêtés à la sortie de l'école et d'un bus scolaire.

Elle fait écho à celle que ressentent les fonctionnaires et plus particulièrement les enseignants.

Depuis trois ans, des réformes modifient profondément la Fonction Publique et le système éducatif sans aucune concertation bien que soit claironné l'inverse : organiser une réunion ne signifie pas pour autant faire preuve de dialogue social.

- suppression avec la loi de la Transformation de la Fonction Publique des prérogatives fondamentales des commissions administratives paritaires issues du Conseil National de la Résistance, mettant fin au rôle des élus des personnels et délégitimant ainsi les décisions même de l'administration.

- les Réformes du baccalauréat et du lycée, imposées, et pour lesquelles il faut déjà revenir sur certaines dispositions, montrent les effets néfastes du refus d'entendre les personnels et leurs représentants. Pour preuve, le rapport parlementaire qui pointe que le choix de spécialités (plutôt que les séries) renforcent le déterminisme social et de genre. Il préconise d'intégrer les mathématiques dans le tronc commun, de conserver les trois spécialités en Terminale. Toutes choses évoquées pendant des mois par les représentants des personnels. Le passage actuellement des épreuves communes de contrôle continue est symptomatique de la crise qui agite la communauté éducative. Toutes les remontées font état de dysfonctionnement. Mais le malaise va au-delà de l'aspect purement matériel puisque la mise en place des e3c modifie en profondeur le rapport à l'apprentissage, met à mal le besoin de temps long pour construire des savoirs et savoir-faire complexes et la notion même d'épreuves nationales.

Les personnels l'expriment avec force depuis plusieurs semaines dans notre académie, 22 établissements sur la cinquantaine de lycées généraux et technologiques ont été touchés par des perturbations. Manifestations, voir blocage, report des épreuves car entachées de dysfonctionnement (épreuves de langues avec support audio en lieu et place de support vidéo, épreuves de mathématiques avec calculatrice en mode examen ou non), sujets non choisis par des équipes désespérées et en grande souffrance professionnelle, ne pouvant se résoudre à choisir des sujets ne correspondant ni au niveau de maîtrise atteinte par les élèves en cette période, ni à la progression. Perturbations liées à la volonté express de ne pas banaliser les cours : format de l'épreuve incompatible avec les plages horaires standard des cours engendrant des retards en cours à la fois pour les élèves sortant des épreuves et pour les élèves des autres niveaux, tiers temps méprisés puisque dans l'impossibilité de suivre les cours placés sur l'horaire de leur temps d'épreuve supplémentaire.

Il serait temps de reconnaître que la passation des épreuves en cours d'année est une gageure et qu'il serait raisonnable d'entendre les professionnels du terrain en organisation des épreuves nationales terminales permettant ainsi aux équipes de se consacrer pleinement à l'enseignement, cœur de leur métier, et d'éviter un stress inutile aux élèves.

- Enfin, les moyens alloués aux établissements du second degré au vue de la hausse prévue des effectifs n'augure en rien une quelconque amélioration des conditions de travail pour les enseignants et leurs élèves, bien au contraire.

Dans les collèges, seront maintenues au mieux les conditions actuelles qui ne favorisent pas les apprentissages : effectifs pléthoriques, quasiment aucun dédoublement. Mais à quel prix ? Celui d'un recours accru aux heures supplémentaires pour absorber la démographie en hausse.

Dans les lycées, les DGH à venir font craindre une nouvelle dégradation des conditions d'enseignement et un nombre importants de suppression de postes.

Je dresse un tableau qui peut sembler bien noir mais il est réel.

J'en appelle à vous, Madame la Rectrice, pour faire remonter les inquiétudes légitimes et la colère des personnels devant une forme d'autisme mortifère pour l'Éducation Nationale et pour qu'enfin le gouvernement retire son projet sur les retraites et qu'il ouvre avec le ministère de véritables négociations sur le lycée, le baccalauréat et les rémunérations des personnels.